

Informations de base	
1997/0239(CNS) CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure terminée
Accord-cadre sur le congé parental : extension de la directive 96/34/CE au Royaume Uni Subject 4.10.02 Politique et droit de la famille, congé parental Zone géographique Royaume-Uni	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires sociales	2060	1997-12-15

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/09/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0457 	Résumé
20/10/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/11/1997	Vote en commission		
15/12/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
15/12/1997	Fin de la procédure au Parlement		
16/01/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1997/0239(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 100
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/4/09364

Portail de documentation

Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0554/1997 JO C 371 08.12.1997, p. 0046-0074	19/11/1997	Résumé

Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(1997)0457 	23/09/1997	Résumé	

Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1181/1997	29/10/1997	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Directive 1997/0075 JO L 010 16.01.1998, p. 0024 Résumé

Accord-cadre sur le congé parental : extension de la directive 96/34/CE au Royaume Uni

1997/0239(CNS) - 29/10/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité soutient la proposition.

Accord-cadre sur le congé parental : extension de la directive 96/34/CE au Royaume Uni

1997/0239(CNS) - 15/12/1997 - Acte final

OBJECTIF : étendre la directive 96/34/CE sur le congé parental au Royaume-Uni. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Directive 97/75/CE du Conseil modifiant et étendant au Royaume-Uni la directive 96/34/CE concernant l'accord-cadre sur le congé parental conclu par l'UNICE, le CEEP et la CES. CONTENU : Suite à la conclusion du Traité d'Amsterdam prévoyant l'insertion dans le traité du Protocole sur la politique sociale et à la décision du Royaume-Uni d'adhérer aux dispositions sociales du nouveau traité, la directive 96/34/CE concernant l'accord-cadre sur le congé parental conclu par l'UNICE, le CEEP et la CES (voir fiche de procédure COS0383) est étendue au Royaume-Uni. L'extension de la directive à ce pays ne modifie pas le texte de la directive de base, excepté une disposition relative à la date de transposition de l'accord-cadre au Royaume-Uni. ENTREE EN VIGUEUR : le

présente directive entrera en vigueur pour ce qui est du Royaume-Uni le 15.12.1999 (les autres Etats devant se conformer à la directive pour le 03.06.1998).

Accord-cadre sur le congé parental : extension de la directive 96/34/CE au Royaume Uni

1997/0239(CNS) - 19/11/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé sans débat cette proposition de directive.

Accord-cadre sur le congé parental : extension de la directive 96/34/CE au Royaume Uni

1997/0239(CNS) - 23/09/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF : étendre la directive 96/34/CE sur le congé parental au Royaume-Uni. CONTENU : Suite à la conclusion du Traité d'Amsterdam prévoyant l'insertion dans le traité du Protocole sur la politique sociale et à la décision du Royaume-Uni d'adhérer aux dispositions sociales du nouveau traité, la Commission propose d'étendre la directive 96/34/CE concernant l'accord-cadre sur le congé parental conclu par l'UNICE, le CEEP et la CES à ce pays. L'extension de la directive à ce pays ne modifie pas le texte de la directive, excepté une disposition relative à la date de transposition de l'accord-cadre au Royaume-Uni : 03.06.1998.